

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES & ASSEMBLEES
SERVICE DES ASSEMBLEES
JR/CV/250516RESUME

AUBAGNE, le 26 Mai 2016

<p align="center">EXTRAITS du PROCES-VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 25 MAI 2016</p>

La séance du Conseil Municipal, installée à l'Espace Bras d'Or, est ouverte à 18 heures, présidée par M. Gérard GAZAY, Maire, qui procède à l'appel nominal des Conseillers Municipaux.

Nombre de Conseillers en exercice 43
Présents 36
Excusés 7

(ayant donné procuration :

M. Mohammed SALEM à Mme Sophie ARTARIA-AMARANTINIS,
Mme Geneviève MORFIN à Mme Valérie MORINIÈRE,
Mme Brigitte AMOROS à M. Giovanni SCHIPANI,
Mme Alexandra PASOLINI à M. Alain ROUSSET,
M. Daniel FONTAINE à Mme Magali GIOVANNANGELI,
Mme Hélène LUNETTA à M. Denis GRANDJEAN,
Mme Joëlle MELIN à M. Nicolas ROBINE).

A la délibération n° 09-300316, arrivée de Mme Geneviève MORFIN :

Présents 37
Excusés 6

--- ooo O ooo ---

M. Le Maire : L'appel fait, le quorum atteint, nous pouvons donc démarrer le Conseil Municipal.

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du **30 Mars 2016**, soumis à l'approbation des élus, est adopté à l'unanimité.

Comme le règlement l'exige, je propose de désigner le secrétaire de séance. C'est notre benjamin, Nicolas ROBINE, qui fera office de secrétaire s'il le veut bien. Merci à M. ROBINE qui accepte bien volontiers de remplir cette charge de secrétaire.

Avant d'aborder l'examen de l'ordre du jour, je vous rappelle la date du prochain Conseil Municipal qui se tiendra, avant les vacances, le **Mercredi 6 Juillet**, à 18 heures ici même.

Je vous propose de passer à **l'examen de l'Ordre du Jour** pour un Conseil Municipal qui comporte 20 délibérations.

--- ooo O ooo ---

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

01-250516 - Sur le rapport de M. Le Maire -

Délégations du Conseil Municipal à Monsieur Le Maire conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales : Modification de la délibération du 28 Avril 2014 (Loi NOTRe).

La loi NOTRe permet désormais de procéder aux demandes de subventions auprès de l'Etat et des collectivités territoriales.

C'est dans ce cadre que cette délibération a pour objet d'approuver les modifications apportées à l'Article L.2122-22 et de compléter les délégations accordées par l'alinéa correspondant comme suit :

« de DEMANDER à l'Etat ou à des collectivités territoriales, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, l'attribution de subventions ».

Cette délibération propose d'approuver ces modifications. Elle annule et remplace la délibération du 28 Avril 2014.

La délibération n° **01-250516** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mmes AIT-ABBAS, GIOVANNANGELI (2), M. GRANDJEAN (2) ; Abstentions de MM. ARNOUX, ORIHUEL, RAMPAL, Mme HARKANE.

02-250516 - Sur le rapport de M. Le Maire -

Lancement d'une procédure destinée à proposer un changement de nom de la Commune.

Conformément à la proposition de M. Le Maire de changer le nom de la Commune en « Aubagne en Provence », par cette délibération, il est proposé d'autoriser le lancement de la procédure.

La délibération n° **02-250516** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de Mmes AIT-ABBAS, GIOVANNANGELI (2), M. GRANDJEAN (2) ; Abstentions de MM. ARNOUX, ORIHUEL, RAMPAL, Mme HARKANE et M. ROBINE (2).

03-250515 - Sur le rapport de M. Giovanni SCHIPANI, Adjoint au Maire -

Adhésion à l'Association « Voisins Solidaires » membre de la Fédération Européenne des solidarités de proximité pour l'année 2016 au titre du label européen « Ville conviviale - ville solidaire ».

Par cette délibération, il est proposé d'adhérer à l'Association « Voisins Solidaires », créatrice de la Fête des Voisins et des Voisins Solidaires. Cette association a pour objet de renforcer les liens de solidarité et de proximité ainsi que de développer l'entraide entre voisins. L'adhésion va permettre à la Ville d'Aubagne d'utiliser le label européen « Ville conviviale - ville solidaire » et bénéficier des outils mis à la disposition moyennant une contribution annuelle de 1.800 €.

La délibération n° **03-250516** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Non-participation au vote de Mmes AIT-ABBAS, GIOVANNANGELI (2), M. GRANDJEAN (2). Vote contre de M. ROBINE (2).

COMMISSION « URBANISME, DROITS DES SOLS, LOGEMENT »

04-250516 - Sur le rapport de Mme Jeannine LEVASSEUR, Adjointe au Maire -

Bien sans maître 6B rue de la Tour : Incorporation au domaine privé communal.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure des biens vacants et sans maître, par cette délibération, il est proposé au Conseil Municipal d'intégrer dans le domaine privé communal l'immeuble ci-dessus désigné, cadastré Section AD n° 85 eu égard à l'absence de propriétaire connu.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **04-250516** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstention de M. ROBINE (2).

05-250516 - Sur le rapport de Mme Jeannine LEVASSEUR, Adjointe au Maire -

Mise à jour cadastrale Chemin de la Plaine.

Cette délibération a pour objet de régulariser une situation cadastrale et réintégrer la parcelle cadastrée Section CL n° 532 sise Quartier de Lascours dans le patrimoine des Familles AGNES et LAN.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **05-250516** est adoptée à l'UNANIMITE.

06-250516 - Sur le rapport de Mme Jeannine LEVASSEUR, Adjointe au Maire - Adhésion au Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement des Bouches-du-Rhône (C.A.U.E. 13).

Par cette délibération, il est proposé d'adhérer au Conseil d'Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement, qui a pour mission essentielle d'assister les communes dans leur volonté de développer la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement moyennant une cotisation annuelle de 2.263 €.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **06-250516** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstention de M. ROBINE (2).

COMMISSION « FINANCES BUDGET ECONOMIE »

07-250516 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Eclairage public : Lancement de la procédure de marché public.

Eu égard à l'expiration du marché relatif à l'éclairage public, il est proposé par cette délibération, de lancer un appel d'offres en vue de la passation d'un nouveau marché qui devra répondre aux exigences du cahier des charges.

La délibération n° **07-250516** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « COMMERCE ARTISANAT ET PROJETS CENTRE VILLE »

08-250516 - Sur le rapport de Mme Patricia PELLEN, Adjointe au Maire - Approbation de l'Avenant 2016 à la Convention cadre de partenariat entre la Ville d'Aubagne et la C.C.I.M.P. portant sur le projet de dynamisation commerciale et urbaine de la Ville d'Aubagne.

Dans le cadre de la mise en œuvre projet de développement commercial, touristique et de réhabilitation du centre-ville, par cette délibération, il est proposé de conclure un Avenant pour l'année 2016 à la convention de partenariat avec la Chambre de Commerce approuvée par délibération du Conseil Municipal du 2 Décembre 2014, pour la poursuite de l'accompagnement de la ville dans sa démarche.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **08-250516** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « QUALITE DE VIE ET AGRICULTURE »

**09-250516 - Sur le rapport de M. Laurent COLOMBANI, Conseiller Municipal -
Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour les études d'un
projet de « Valorisation et sécurisation des Berges de l'Huveaune ».**

Cette délibération permet de solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse en vue du lancement des études du projet pour la valorisation des cheminements et des berges de l'Huveaune pour le déplacement en mode doux et la diminution des risques d'inondations, en partenariat avec le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune.

Cette opération s'inscrit dans la nécessité d'aménager et préserver la trame verte et bleue de l'Huveaune dans le paysage urbain.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **09-250516** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « CULTURE, PATRIMOINE ET TRADITIONS »

**10-250516 - Sur le rapport de Mme Julie GABRIEL, Adjointe au Maire -
Convention à intervenir entre la Ville d'Aubagne et l'Association
ART'EURO pour l'organisation d'une fête culturelle des enfants
« Festimôme » du 27 au 29 Juillet 2016.**

Cette délibération permet à la Compagnie ART'EURO, association aubagnaise membre des Acteurs de la Distillerie, en collaboration de la Ville et avec l'aide de plusieurs associations aubagnaises, d'organiser le festival « Festimôme » au Parc Jean Moulin du 27 au 29 Juillet 2016 avec le versement d'une participation de 35.000 Euros.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **10-250516** est adoptée à l'UNANIMITE.

**11-250516 - Sur le rapport de M. Philippe AMY, Adjoint au Maire -
Demande de subventions auprès de partenaires et institutions dans le
cadre de l'organisation de l'action culturelle.**

Cette délibération autorise le Conseil Municipal à solliciter des soutiens financiers sous forme de subvention au titre de l'année 2016 et à engager les démarches auprès du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, du Centre National du Livre et divers partenaires publics ou privés. Plusieurs domaines de sa politique culturelle sont concernés :

- L'aide aux grandes manifestations et événements du domaine du spectacle vivant ;
- Le bon fonctionnement des équipements culturels municipaux ;
- Le soutien au développement de la lecture publique.

La délibération n° **11-250516** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « EDUCATION - ENFANCE »

12-250516 - Sur le rapport de M. Bruno FOTI, Adjoint au Maire -

Convention de partenariat Ville/Aix Marseille Université (A.M.U.) pour SATIS à renouveler pour l'année 2016.

La Ville entend développer son partenariat avec le SATIS, Département d'Aix-Marseille-Université. Le SATIS répond à l'ambition de la Ville d'aller vers l'excellence éducative conformément à son Projet Educatif de Territoire.

Par cette délibération, il est proposé d'acter ce partenariat avec Aix-Marseille-Université par la conclusion d'une convention, moyennant une participation financière de la ville au titre de l'année 2016 de 40.000 euros.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **12-250516** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de M. ROBINE (2).

13-250516 - Sur le rapport de M. Bruno FOTI, Adjoint au Maire -

Approbation de la nouvelle convention de financement avec l'Association L.A.S.E.R. pour l'année 2016.

Le partenariat avec l'Association L.A.S.E.R. permet d'encourager l'utilisation des moyens et ressources pédagogiques et techniques de l'Université dans le but de favoriser l'insertion des étudiants dans les circuits professionnels. Afin que la Ville bénéficie de ces moyens techniques et des retombées médiatiques liées à ces actions, elle lui alloue une aide financière. Cette délibération permet de renouveler la convention de subvention pour 2016, pour une participation financière de 40.000 euros T.T.C.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **13-250516** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de M. ROBINE (2).

14-250516 - Sur le rapport de M. Bruno FOTI, Adjoint au Maire -

Nouvelles modalités d'inscription et de facturation des accueils périscolaires et péri-éducatifs.

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires a conduit la Ville à enrichir son offre péri éducative et établir des modalités d'inscription et de facturation.

Pour répondre aux besoins des familles, cette délibération a pour objet de simplifier leurs démarches administratives à compter de la rentrée scolaire 2016, ce qui entraîne un réajustement de la grille tarifaire en autorisant un paiement au trimestre. Le règlement intérieur se trouve de fait modifié.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **14-250516** est adoptée à l'UNANIMITE.

15-250516 - Sur le rapport de M. Bruno FOTI, Adjoint au Maire -
Approbation des conventions entre la Ville d'Aubagne et la Ville de
Roquefort-La-Bédoule pour la scolarisation des enfants non-résidents dans
les deux communes.

Cette délibération permet la conclusion de conventions entre la Ville d'Aubagne et la Ville de Roquefort-La-Bédoule qui fixent le montant et les conditions des participations financières respectives aux dépenses de fonctionnement engagées dans leurs écoles respectives au titre de la scolarisation d'enfants d'une commune autre que celle de résidence.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **15-250516** est adoptée à l'UNANIMITE.

16-250516 - Sur le rapport de M. Bruno FOTI, Adjoint au Maire -
Avenant n° 1 à la convention de partenariat Ville d'Aubagne /
Aix-Marseille Université, dans le cadre de la filière S.T.A.P.S.

Cette délibération vise à approuver l'Avenant n° 1 à la convention de partenariat conclue avec Aix-Marseille Université en prévision d'une extension de la formation S.T.A.P.S. Il est donc proposé d'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'Avenant correspondant.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **16-250516** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de M. ROBINE (2).

COMMISSION « SANTE ET HUMANITAIRE »

17-250516 - Sur le rapport de Mme Sophie ARTARIA-AMARANTINIS, Adjointe au Maire -
Convention de Partenariat entre la Ville et le Collectif Santé Jeunes du
Pays d'Aubagne.

Par cette délibération, il est proposé de renouveler la convention de partenariat entre la Ville d'Aubagne et l'Association « Collectif Santé Jeunes du Pays aubagnais » qui œuvre à l'amélioration de la santé des jeunes aubagnais. Afin de soutenir cette association, une subvention de 10.000 euros lui sera octroyée.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **17-250516** est adoptée à l'UNANIMITE.

**18-250516 - Sur le rapport de Mme Sophie ARTARIA-AMARANTINIS, Adjointe au Maire -
Demande de financement du poste de Coordinateur de l'Atelier Santé Ville
au Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (C.G.E.T.).**

L'Atelier Santé Ville (A.S.V.) porté par la Ville d'Aubagne est géré en partenariat avec le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires. Des crédits sont consacrés au financement du poste de Coordonnateur de ce dispositif.

En vue de poursuivre la mise en œuvre du second plan local de santé publique d'Aubagne, cette délibération propose au Conseil Municipal la signature de futures notifications et conventions entre le C.G.E.T. et la Ville d'Aubagne attribuant une subvention de 30.000 euros au titre de l'année 2016

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **18-250516** est adoptée à l'UNANIMITE.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

**19-250516 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les Femmes et
les Hommes.**

Conformément à la réglementation, cette délibération vise à prendre acte de la communication du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les Femmes et les Hommes.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de la communication de ce rapport.

VIE MUNICIPALE

**20-250516 - Sur le rapport de M. Le Maire -
Comptes-rendus des délégations du Conseil Municipal à Monsieur Le
Maire conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code
Général des Collectivités Territoriales.**

Par cette délibération, le Conseil Municipal **PREND ACTE** de la communication de la copie des comptes-rendus de l'exercice des mandats confiés à Monsieur Le Maire dans le cadre de l'Article L. 2122.22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales conformément aux délibérations du Conseil Municipal du 28 Avril 2014 et du 11 Juillet 2014.

--- ooo O ooo ---

Avant de conclure, je voudrais dire à l'assemblée que nous avons reçu de la part du Groupe « Aubagne Bleu Marine » deux questions écrites portant sur la sécurité. Conformément à l'Article 26 du règlement intérieur, ces deux questions ont fait bien sûr l'objet d'un enregistrement officiel. Les éléments de réponse seront communiqués dans les 15 jours prochains, comme la loi nous y autorise.

.../...

Je crois que ce Conseil Municipal a été complet. Il s'agissait d'un Conseil Municipal important, je l'ai dit en préambule quand j'ai évoqué la délibération sur « Aubagne en Provence ».

Mais force a été de constater que toutes les délibérations évoquées par les différents élus avaient toutes leur importance.

Merci à tous d'y avoir participé démocratiquement.

Merci à tous. Bonne soirée. Rendez-vous le 6 Juillet prochain !

La séance est levée à 20 heures 20.

